



DANIEL JEAN RICHARD

# LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

## SUISSE

## ABONNEMENTS

Un an: Six mois:

Suisse . . . Fr. 6.— Fr. 3.—  
Union postale » 12.— » 6.—

On s'abonne à tous les bureaux de poste.

Paraisant le Jeudi et le Dimanche à la Chaux-de-Fonds

## ANNONCES

Suisse 20 ct., étrangères 25 ct. la ligne  
Offres et demandes de place  
10 centimes la ligne.  
Les annonces se paient d'avance.

Organe de la Chambre suisse de l'Horlogerie, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels.

Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal.

Bureau des Annonces : HAASENSTEIN &amp; VOGLER, 32, rue Léopold Robert, CHAUX-DE-FONDS et succursales en Suisse et à l'étranger.

## Le nouveau tarif allemand

La publication du nouveau tarif allemand cause une grande sensation dans les milieux politiques et commerciaux. Alors que les journaux de droite l'approuvent sans réserve, les organes libéraux critiquent cette œuvre protectionniste et anti-libérale.

Nous relevons quelques postes qui concernent l'horlogerie, en mettant en regard des droits actuels et nouveaux :

	Actuel	Nouveau
	Marcos	Marcos
Montres avec boîtes or	0,80	3,—
» » arg <sup>t</sup>	0,60	1,50
» » métal	0,40	1,—
Mouvements sans boîtes	0,40	1,50
Boîtes or et argent sans mouvements	0,40	1,50
Autres boîtes	0,40	0,75

Si ces chiffres sont maintenus, un coup sensible pourrait être porté à l'exportation en Allemagne de certains articles d'horlogerie, des boîtes de montres en particulier, dont on essaie déjà d'introduire la fabrication en Allemagne et nous pourrions bien voir se produire un phénomène pareil à celui qui s'est produit aux Etats-Unis, où nous expédions plus de mouvements finis que de montres.

Voici la teneur de l'article 8 du projet de tarif douanier :

Les marchandises susceptibles d'être taxées, provenant de pays qui traitent moins favorablement les navires ou les marchandises allemands que ceux d'autres pays, pourront être soumis, outre les taxes régulières, à des surtaxes douanières pouvant atteindre le double de la taxe ou de la valeur de l'importation et même, dans des cas semblables, les marchandises rentrant régulièrement en transit pourront être soumises à un droit égal à la moitié de la valeur.

Après avoir été acceptées par le Conseil fédéral, ces mesures seront approuvées par ordonnance impériale et seront ensuite présentées au Reichstag soit immédiatement, soit à sa prochaine réunion, et ne pourront être appliquées sans l'autorisation du Reichstag.

C'est là, dans toute sa splendeur, le régime du bon plaisir ; on pourrait faire l'économie de traités de commerce, ce serait plus simple.

La presse conservatrice approuve sans restriction le nouveau tarif douanier que les agrariens désireraient encore plus prohibitif. Au contraire la presse libérale, modérée, radicale et socialiste est unanime à repousser le projet. Elle invite les citoyens à organiser l'agitation afin de le faire échouer. Elle estime que le projet est désastreux pour toutes les branches du commerce et de l'industrie allemands, ainsi que pour la population dont l'existence serait rendue plus chère dans d'énormes proportions.

La presse étrangère n'est pas tendre pour le tarif allemand.

En Autriche-Hongrie, les journaux expriment l'espoir que le projet de tarif douanier définitif, ne sera pas contraire aux intérêts autrichiens. S'il en était autrement, les négociations entre l'Autriche et l'Allemagne, en vue de la conclusion d'un traité de commerce, seraient rendues très difficiles. L'Autriche se verrait obligée d'user de représailles et d'augmenter les droits sur les produits industriels allemands.

L'*Extrablatt* dit que les mesures douanières allemandes peuvent amener une modification de la situation politique en Europe. Toute sentimentalité et toute considération d'amitié doivent être, dit-il, réglées à l'arrière-plan.

Le *N. Tagblatt* constate qu'il ne s'agit heureusement que d'un projet et qu'aujourd'hui déjà on sait que les Etats confédérés allemands ne sont pas disposés à accepter les mesures prohibitives frappant des articles de première nécessité.

Plusieurs autres journaux estiment que le projet aura pour effet de faire comprendre à l'Autriche et à la Hongrie qu'elles doivent se mettre d'accord et s'unir pour être plus fortes dans la lutte économique.

En Russie, le nouveau projet de tarif douanier allemand est très vivement commenté par toute la presse.

La *Novoie Vremia* prévoit pour l'empereur Guillaume de nombreux soucis, aussi bien pour l'aplanissement des discordes intérieures devant résulter de ce projet que pour le maintien des bons rapports politiques avec les états contre lesquels

l'Allemagne se prépare à entrer en guerre douanière.

Les *Novosti* estiment que si l'opinion publique allemande ne réussit pas à modérer les projets gouvernementaux, le terrain sera prêt pour toutes sortes de conflits et de malentendus, et de sérieux dangers menaceront l'Allemagne et la Russie.

La *Gazette de la Bourse* déclare que personne en Russie ne désire une guerre douanière avec l'Allemagne, mais que si elle devient inévitable, le monde commercial et industriel russe doit s'y préparer énergiquement.

Pour en revenir à l'horlogerie, si le tarif était maintenu, la contrebande, ce correctif des droits exagérés pourrait bien se charger de rétablir l'équilibre ; c'est du moins l'opinion que nous avons entendu exprimer par des représentants autorisés du commerce allemand des montres.

Dans les milieux politiques on envisage que le tarif allemand constitue une véritable déclaration de guerre commerciale à l'adresse de la Russie, de l'Autriche et des Etats-Unis ; c'est du moins ce que dit le *New-York Herald*. D'autre part on affirme que M. de Bulow sait fort bien que le Conseil fédéral allemand ne le ratifiera pas.

## Information

Les intéressés peuvent demander des renseignements sur la maison :

## E. Palumbo &amp; Co

Commission - exportation, 21 et 23, rue des Poissonniers, Bruxelles,  
au Secrétariat général de la Chambre cantonale du Commerce, à la Chaux-de-Fonds.

## Union suisse du commerce et de l'industrie

En date du 25 octobre 1900 le Comité central du « Verein schweizerischer Geschäftsreisender » soumit au Conseil fédéral suisse les deux demandes suivantes signées chacune par plus de 50,000 citoyens suisses :

« 1. L'exercice des professions ambulantes est à régler uniformément. — Le colportage doit

être restreint à la vente de marchandises, dont la valeur est généralement connue, au sujet desquelles le public n'est pas facilement induit en erreur. — Ces marchandises doivent être désignées spécialement.

2. Il est à créer une législation fédérale contre la concurrence déloyale.»

Le même but est poursuivi par une motion de M. le Conseiller national Hirter et consignataires qui fut adoptée dans la session de l'Assemblée fédérale du mois de décembre 1900. Cette motion est rédigée comme suit :

« Le Conseil fédéral est invité à faire rapport sur la question de savoir s'il n'est pas possible de donner satisfaction aux plaintes justifiées que soulèvent le colportage à domicile et la concurrence déloyale, en édictant des lois fédérales sur :

1<sup>o</sup> le colportage ;

2<sup>o</sup> la concurrence déloyale.»

Dans ces circonstances, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral du commerce d'examiner tout d'abord la question, si de telles lois fédérales sont, dans l'intérêt du commerce et de l'industrie, désirables ou nécessaires. Le Département s'est adressé à son tour au Vorort à l'effet d'obtenir de lui des rapports sur les deux demandes dont il s'agit.

Le Vorort a d'abord élaboré une étude relative à la seconde demande concernant la répression de la concurrence déloyale. Cette étude qui est à considérer uniquement comme opinion du Vorort, a le but de fournir aux Organes de l'Union suisse du commerce et de l'industrie une base d'orientation et de discussion. A cet effet le Vorort a tracé dans son étude un aperçu de la législation et de la juridiction des Etats intéressant tout particulièrement la Suisse, ainsi que de la législation et de la juridiction de notre pays même. L'étude contient, en outre, des observations sur la manière dont, selon l'avis du Vorort, une future législation suisse pourrait le mieux se faire.

Nous prions donc les organes de l'Union de nous faire parvenir le plus tôt possible leurs observations au sujet de notre étude, ainsi que éventuellement, leurs propositions divergentes.

En attendant nous soumettrons la seconde demande relative à l'unification de l'exercice des professions ambulantes à un examen et vous en présenterons plus tard le résultat également dans une étude imprimée.

Vous nous obligeriez vivement en nous adressant vos réponses jusqu'à la fin d'août.

*Au nom du Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie :*

Le Président :

H. WUNDERLY-V. MURALT.

Le 2<sup>me</sup> Secrétaire :

HANS SCHULER.

### Enseignement professionnel

La Société suisse pour le développement de l'enseignement du dessin et de l'enseignement professionnel s'est réunie à Vevey de samedi 27 à lundi 29 juillet. Les deux grosses questions à l'ordre du jour sont celle de la réforme de l'enseignement du dessin en Suisse et celle du calcul industriel dans les écoles professionnelles. La première question sera traitée par deux professeurs qui arrivent presque aux mêmes conclusions : MM. Diem, de St-Gall, et Schläpfer, de Fribourg.

Voici les conclusions de M. Schläpfer :

1<sup>o</sup> Vu le rôle éducatif incontestable que joue le dessin à l'école primaire, l'enseignement de cette branche doit être obligatoire dans toutes les écoles, déjà à partir de la première année scolaire.

2<sup>o</sup> On élaborera un programme établi sur des bases pédagogiques et expérimentales et l'on organisera l'enseignement en créant un parallélisme constant entre le dessin à vue et le dessin géométrique.

3<sup>o</sup> Les connaissances en dessin du personnel enseignant étant reconnues généralement insuffisantes, il y a lieu de procéder à une réforme sérieuse de l'enseignement de cette branche dans les écoles normales en vue d'une meilleure préparation pédagogique des futurs instituteurs : a) en chargeant de cet enseignement un professeur spécial d'une expérience pédagogique assurée ;

- b) en introduisant le dessin au nombre des branches obligatoirement enseignées à l'école d'application, et cela sous la surveillance de ce même professeur spécial ;
- c) en organisant des cours spéciaux de dessin à l'instar du cours de gymnastique, de travaux manuels, etc. pour le perfectionnement des instituteurs qui n'ont pas reçu des directions pédagogiques et expérimentales nécessaires.

4<sup>o</sup> Dans les classes inférieures où le dessin est un puissant auxiliaire des autres branches d'enseignement il doit toujours être donné par l'instituteur.

Dans cette assemblée de Vevey sera aussi discutée la question d'un congrès international de l'enseignement du dessin à donner en Suisse en même temps qu'une exposition internationale de méthodes et de travaux d'élèves, en 1903 ou 1904. Souhaitons que cette question arrive à une bonne solution.

### Les trusts américains

La récente constitution du formidable « trust des aciers » aux Etats-Unis a remis à l'ordre du jour la question de cette espèce de syndicats commerciaux, qui prennent aujourd'hui dans les affaires américaines un rôle de plus en plus important, et dont le développement commence à inquiéter aussi les producteurs européens. Mais la constitution des trusts américains n'est point chose toute récente, comme on le croit généralement, et il y a une trentaine d'années déjà que se sont formées les premières de ces importantes associations commerciales.

C'est en 1868, en effet, que fit son apparition aux Etats-Unis le « Bolt and Nut », qui réunissait un certain nombre de fabricants de boulons, d'écrous et d'articles analogues ; mais il n'eut alors que peu de réussite et n'a pris un peu d'importance que bien plus tard, lorsqu'il fut reconstitué en 1896, au capital de 10 millions de dollars ou 50 millions de francs.

Le deuxième trust en date fut la fameuse « Standard Oil Company », qui fut fondée en 1872, puis reconstituée en 1882 sous l'énergique impulsion du célèbre Rockefeller, qui porta d'un seul coup son capital à un demi-milliard de francs. Le troisième trust fut la « Westinghouse Electric and Manufacturing Company », qui, fondée aussi en 1872, ne devint également bien puissante que lorsqu'elle se réorganisa, en 1891, au capital de 45 millions de francs. En 1874 furent constitués deux trusts s'occupant des denrées coloniales, et qui fonctionnent encore actuellement sur les mêmes bases qu'à leur création, et avec un capital de 125 millions de francs pour l'un et de 375 millions pour l'autre. Il faut ensuite arriver en 1879 pour trouver le trust des papiers, la « National Paper Company », qui disparut assez rapidement pour ne renaître qu'en 1899 avec un capital de 140 millions de francs.

Pendant les vingt années de 1879 à 1899, il ne se forma pas moins de 335 trusts, et il résulte d'une statistique établie en mars 1899 qu'il existait à cette date aux Etats-Unis un ensemble de ces syndicats représentant un capital d'environ six milliards de dollars ou 30 milliards de francs. Parmi les plus importants de ces trusts figuraient ceux des aciers, des anthracites, des pétroles et des filés de coton.

\* \* \*

Si le système des grandes associations appelées « trusts » n'est point aussi récent qu'on le croit, son développement extraordinaire est dû surtout, cela est incontesté, aux tarifs protecteurs organisés depuis l'année 1890 et connus sous le nom de tarifs Mac-Kinley, par lesquels les industries métallurgiques surtout ont été influencées.

La plupart de ces industries, en effet, étaient si fortement protégées par ces tarifs contre l'importation étrangère qu'elles réalisaient des profits atteignant le 20 %, quand ils ne dépassaient pas ce taux. Mais ces profits superbes ne pouvaient se maintenir qu'à la condition que les usines indigènes ne se fissent pas concurrence ; de là la nécessité pour leurs chefs de s'entendre, soit quant au prix à fixer sur le marché intérieur, soit quant aux quantités à produire pour ne pas dépasser les besoins de la consommation. Ces ententes se sont assez vite multipliées avec plus ou moins de succès, mais dans la plupart

des cas il a été reconnu que l'absorption d'une usine rivale était, en réalité, le meilleur et souvent même le seul moyen d'arriver à contrôler et à gouverner sa production et ses prix de vente. De là est née la tendance aux fusions, aux « consolidations », suivant l'expression américaine, tendance qui s'est généralisée jusqu'à prendre les proportions énormes auxquelles nous assistons aujourd'hui.

Depuis bon nombre d'années fonctionnent aux Etats-Unis deux syndicats ou trusts dont l'organisation, pour ainsi dire parfaite, a donné des résultats très prospères ; ce sont celui des pétroles et celui des raffineurs de sucre, qui ont constitué des monopoles à peu près inattaquables des produits qu'ils traitent et placent sur le vaste marché de l'Union, et c'est leur organisation qui a servi de modèle pour la création de puissants groupes industriels dans différentes autres branches.

Le premier en date des créateurs de ces grandes associations dans la branche de la métallurgie est le juge Moore de Chicago, qui voulut grouper les différents établissements sidérurgiques du nord-ouest des Etats-Unis qui pouvaient, en se faisant concurrence, compromettre leur situation fort belle et pleine d'avenir. Il réussit, en 1898, à fusionner dans une vaste société au capital de 250 millions de francs trente-cinq compagnies et dix mines qui s'occupaient de la fabrication du fer blanc. Puis, en février 1899, il constitua, au capital de 295 millions de francs, la « National Steel Company », qui embrassait une quinzaine de hauts fourneaux et d'aciéries produisant ensemble environ deux millions de tonnes d'acier par an. En mars 1900, avec l'aide de son frère, il faisait fusionner vingt-neuf fabriques de tôle en une nouvelle société au capital de 265 millions de francs.

En même temps que les frères Moore procédaient à ces groupements industriels, d'autres promoteurs se livraient sur d'autres points du pays à la même œuvre, qui consiste à organiser, à exciter ou à limiter la production et à diminuer ou à élever les prix selon les nécessités du moment, dans le but d'assurer des profits aux détenteurs des titres de ces trusts. C'est ainsi que furent constituées à de courts intervalles, de septembre 1898 à mai 1899, et sous l'impulsion du grand banquier new-yorkais Morgan, trois grandes compagnies sidérurgiques, avec des capitaux variant de 400 à 500 millions de francs chacune.

En dehors des groupes Moore et Morgan, un bon nombre de fusions, de « consolidations », s'opéraient dans la branche de la métallurgie en Pennsylvanie, en Ohio, en Virginie, en Alabama, en Colorado, d'après les mêmes méthodes et avec les mêmes objets en vue : capitalisation large des profits acquis ou espérés, entente pour la fixation et le maintien des prix, accord pour limiter la production.

Il arriva, et c'était fatal, que ces groupements d'entreprises, puissants par leur capital, par leur organisation et leur mouvement d'affaires, cherchèrent à économiser sur les contrats, parfois léonins, que les petites usines dont ils étaient formés avaient été obligées d'accepter pour l'achat ou le transport de leurs matières premières ou pour la vente de leurs produits finis ; et faute d'obtenir les concessions demandées, ils s'organisèrent pour s'approvisionner directement eux-mêmes. Or de tous les fournisseurs de la matière première ferrugineuse, le plus puissant et le mieux outillé était M. André Carnegie, un habile industriel écossais naturalisé américain et établi à Pittsburgh, dont les 19 hauts fourneaux livraient près de trois millions de tonnes de fonte de fer par an, tandis que ses fours convertisseurs en fournissaient autant en aciers.

La lutte commençait donc entre les autres groupes et celui de ce hardi et heureux entrepreneur ; mais, avec l'habileté commerciale des Américains, des pourparlers pacifiques étaient en même temps et adroûtement engagés pour amener M. Carnegie, soit à accepter les conditions nouvelles qu'on lui proposait, soit à se retirer des affaires. C'est à ce dernier parti que tout a abouti, et les établissements Carnegie, le groupe Moore et le groupe Morgan se sont « consolidés » en un « trust », ou une société nouvelle aux proportions colossales, encore inconnues dans l'histoire économique du monde. Sous le nom de « Corporation américaine de l'acier », cette nouvelle combinaison est maîtresse des mines de fer inépuisables près du lac Supérieur et dispose désormais de plus de 200 hauts fourneaux avec une production de fonte représentant à elle seule la moitié du produit total américain ;

en outre elle a des usines diverses pour la production des fers en barres et de charpente, des tôles minces et épaisses pour la tréfilerie, la clouterie, et elle occupe plus de 385,000 ouvriers. Et ce qui est remarquable, c'est que la transformation financière qui a amené la création de cette colossale société au capital de cinq milliards et demi de francs s'est opérée sans aucune secousse, et sans que les banques qui s'étaient prêtées à la transformation aient été appelées à verser plus d'un quart seulement du capital de garantie d'un milliard qu'elles se sont engagées à fournir.

Si, parmi les innombrables trusts des Etats-Unis, nous avons choisi celui des aciers pour donner, sur son organisation, et avec l'aide du *Moniteur industriel* de M. de Meeus, quelques détails spéciaux, ce n'est pas seulement parce qu'il est un des plus récemment créés et le plus colossal au point de vue du capital, c'est encore parce que, plus que les autres, il paraît menaçant pour les grandes sociétés métallurgiques de notre Europe, et qu'il ne se cache nullement d'avoir pour un de ses objectifs de venir les battre en brèche. Et il est évident qu'une association au capital de cinq milliards et demi est en mesure de lutter victorieusement contre le particularisme industriel de l'Europe, même dans une branche de production où brillent les Krupp et les Cockerill, ainsi que le Creusot.

Mais la Suisse n'est productrice ni de fer ni d'acier, et un autre syndicat américain qui est actuellement en formation présente pour elle bien plus d'intérêt, parce qu'il menace une de ses principales industries, celle de l'horlogerie. Quelques grands financiers et industriels des Etats-Unis organisent, en effet, maintenant, un trust puissant ayant pour but d'une part d'accaparer toute la production et le commerce horloger de ce vaste pays, et d'autre part de restreindre autant que possible les importations de montres venant de l'étranger.

L'organisateur de cette association, le grand financier Morgan, de New-York, lui a garanti un capital de 375 millions de francs, et elle a

déjà fait récemment l'acquisition des deux grandes fabriques de Waltham, auxquelles elle va adjoindre l'usine d'outils d'horlogerie et la fabrique de cadans d'Ottawa, avec plus tard la colossale fabrique d'Elgin. Ce puissant trust horloger avait commencé par acheter l'usine de boîtes de montres de la compagnie Philadelphia, de Riverside et celle de Keystosié, à Philadelphie, la Standard de Jersey City, la fabrique Muhr frères et celle de Bates et Bacon, à Attleboro (Mass.), et il a engagé des pourparlers en vue de l'acquisition de la fabrique de montres de Rockford.

La création de cette association présente pour l'industrie horlogère suisse un danger redoutable, et elle n'est peut-être pas étrangère déjà à la diminution des exportations de la Suisse aux Etats-Unis qui ressort des chiffres suivants, c'est que, du 1<sup>er</sup> janvier à fin mai 1901, ces exportations ne se sont élevées qu'à 31 millions, tandis que pendant la même période en 1900 elles avaient atteint le chiffre de 39 millions de francs.

Mais ce n'est pas seulement pour nos expéditions d'horlogerie aux Etats-Unis même que l'organisation de ce trust horloger est menaçante, et ses effets peuvent être plus graves encore en réduisant nos exportations de montres aussi dans d'autres pays. Imitant en effet l'exemple que lui donne le trust américain des aciers, celui de l'horlogerie ne se borne pas dans ses circulaires à se présenter comme voulant concentrer en ses mains la fabrication et le commerce de montres dans les Etats-Unis, il annonce encore qu'il étendra ses opérations à l'Amérique du Sud, et même à tous les pays quelconques, y compris ceux de notre Europe. Cette prétention peut paraître un rêve, mais elle pourrait bien arriver à une réalisation, car il ne faut pas oublier que ce trust américain a pour patron, de même que celui des fers et aciers, non seulement M. Pierpont Morgan, mais encore M. Rockefeller, le roi du pétrole, c'est-à-dire des hommes dont la puissance d'organisation, l'audace et la tenacité industrielles et commerciales sont aussi extraordinaire que les colossales fortunes dont ils disposent.

Il ne faut pas se dissimuler qu'à mesure qu'elle

s'étend et peuple l'immense continent qu'elle occupe, la race américaine, sans cesse mêlée et grandie par tous les éléments européens qu'elle absorbe, aspire, non seulement à se passer de l'ancien monde, mais encore à porter jusque sur son territoire et dans bien des branches de travail sa concurrence ardente et inquiétante et qu'elle se trouve favorisée pour la lutte avec nous soit par les richesses naturelles et variées du sol des Etats-Unis, soit par les belles voies navigables qu'offrent leurs fleuves et leurs lacs et par la puissance de leur commerce maritime.

*Journal de Genève.*

Ed. LULLIN.

### Nouvelles diverses

**Réduction des droits de douanes en Turquie.** — Un iradé impérial autorise l'administration des douanes de réduire les droits d'entrée sur les bijoux de 8 à 4% de la valeur. On envisage généralement comme cause du développement de la contrebande de ces articles le taux actuel de 8%.

Suivant une décision du gouvernement, les marchandises qui restent une année en douane et qui sont ensuite vendues aux enchères, peuvent être remises au destinataire, moyennant acquittement des droits de douane et des frais.

**Une nouvelle fabrique d'horloges électriques.** — Sous la raison sociale «Société par action Magneta» (horloges électriques sans pile ni contact), il s'est constituée à Zurich une société par actions pour la fabrication et la vente d'horloges, sonneries et allumeurs électriques et d'articles similaires.

### Cote de l'argent

du 31 Juillet 1901

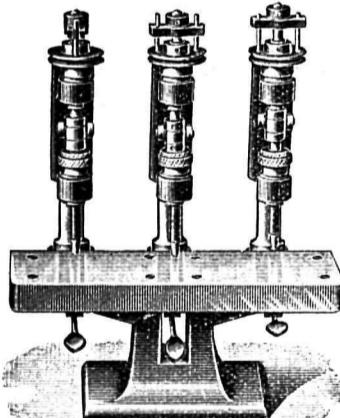
Argent fin en grenailles . . fr. 102.50 le kilo.

Argent fin laminé, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent des boîtes de montres . . . . . fr. 104.50 le kilo.

## Outils et Fournitures complètes pour toutes les branches de l'horlogerie et de mécanique

### W. HUMMEL FILS

CHAUX-DE-FONDS



Perceuse multiple pour trous de finissage

Cette perceuse donne les meilleurs résultats sur toutes celles employées à ce jour. On perce 3 grosses de trous sans changer de platine. Sa forme procure un jour parfait sur la table, point essentiel pour des perçages précis. Elle est sensible, les broches sont trempées et tournent dans un cylindre aussi trempé et rectifié.

Très recommandable pour fabriques d'horlogerie et d'ébauches. Prix et renseignements complémentaires sur demande. H 1000 C 1207

Fabrique d'Horlogerie soignée pour tous pays  
**CHS RODE - STUCKY**  
Rue Léopold Robert, 61, CHAUX-DE-FONDS

#### SPÉCIALITÉS:

Montres de dames, dep. 6" ancre et cylindre.  
Montres d'hommes, de tous calibres, systèmes Glashütte, Pateck, extra plat serpentin LeCoultr, etc.  
1360 Répétitions en tous genres. H 1617 C  
Montres 24 heures, système automatique instantané breveté.  
Montres 3/3 quantièmes et phases de lune, système perfectionné.

**C<sup>ie</sup> Mojonnny, Perret & C<sup>ie</sup>**  
Maison fondée en 1883  
YVERDON et VUGELLES  
Adr. téligr.:  
« MOJONNY »  
708  
II 14031 L  
Téléphone  
**Fabrique de Pierres Fines**  
pour l'horlogerie  
Téléphone  
708  
II 14031 L  
Téléphone  
EXPORTATION  
Rubis, saphir, grenat  
vermeil  
Pierres interchangeables  
pour sertissage à la machine et pivot sur jauge  
Représentant : Fritz NEESER, 83, Temple Allemand, La Chaux-de-Fonds.

**FABRIQUE DE BALANCIERS**  
**WYSS & HAECHLER**  
GRANGES, Soleure (Suisse)  
GRANGES, Soleure (Suisse)

Balançiers cylindres en tous genres et toutes grandeurs, dardain et nickel. — **Balançiers façon vis**, pour montres cylindres et ancras. — **Balançiers pour montres Roskopf**.

II 1770 C Demandez échantillons 4397

Outilage mécanique. — Force électrique. — Production normale: 80 grosses par jour.

**A vendre**  
**Belle maculature** à 20 cts  
le kilo.  
à la «Fédération Horlogère».

**Technicum de Bienne. Ecole d'Horlogerie**  
H 622 C Apprentissage complet: 3 ans. 1128

Cours spéciaux, tels qu'échappements, repassages, etc. — 18 mois. **Classe de rhabilage et classe de remontage**.

Enseignement dans les deux langues.  
Bureau cantonal d'observation des montres.  
S'adresser au Directeur.

La Commission.

Manufacture de cadans d'émail en tous genres et grandeurs

**L'S EGGLI-WEIBEL** Rue Dufour, 17  
Bienne

Spécialité de cadans soignés et bon courant

H 4480 C Exécution prompte 4327

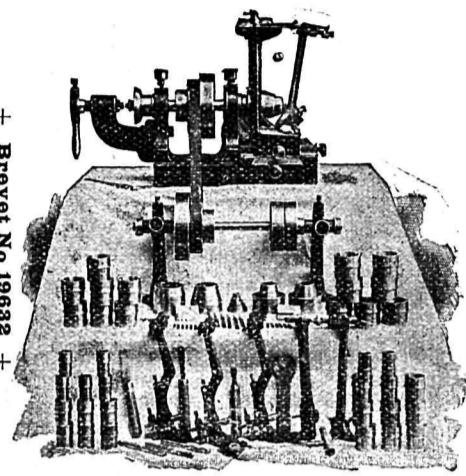
COMMISSION

Prix réduit

EXPORTATION

Installation moderne et complète. Force et lumière électrique — TÉLÉPHONE

Maison fondée en 1885. Médaille d'argent, Thoune 1899.



Nouvelle Machine  
à tourner les boîtes de montres  
or, argent, acier et nickel, dep. 6 à 36 lign.

La production journalière de cette machine représente le travail de 6 ouvriers tourneurs à la main.

De tous les connaisseurs, cette machine est réputée comme produisant un travail supérieur à tous les autres systèmes.

Cette machine est indispensable à chaque ouvrier tourneur. 4322

Fabriquée par la  
Société d'Horlogerie de Porrentruy  
ci-devant

Dubail, Monnin, Frossard & Cie

Nous livrons ces machines en  
location payables par acomptes  
mensuels. 4322

## USINE DES REÇUES

Exportation

Société anonyme  
pour la

Exportation

**Fabrication du galonné**  
pendants, couronnes et anneaux

Fabriques : Téléphone. Bureaux :  
Locle et Chaux-de-Fonds. Chaux-de-Fonds.

**Assortiments** : Pendants, couronnes et anneaux pour la  
boîte de montre, en galonné, argent, plaqué, métal et acier, en tous genres et pour tous pays.

**SPÉCIALITÉS** : Lunettes refrottées pour boîtes de  
montres en galonné, d'une fabrication irréprochable, dans toutes les grandeurs, formes  
et dessins. Modèles déposés. 759

Carrures refrottées entièrement galonnées pour  
boîtes « Châtelaine ». H 3354 C

Bandes en argent avec centre galonné pour  
carrures.

Prix, renseignements, essais, échantillons, fournis immédiatement

Toute commande est exécutée à très bref délai.

## Fabrique de Spiraux en tous genres

**E le Schweingruber**

ST-IMIER (Suisse)



Toutes mes étiquettes sont pourvues de la marque «Sonia»

### DÉPOTS PRINCIPAUX :

Bienn : Louis Tschopp, Fournitures.

Chaux-de-Fonds : W. Hummel fils, Fournitures.

Locle : M<sup>le</sup> R. Marchand, Réguleuse.

Tramelan : J. E. Chatelain, Fab. d'horlogerie.

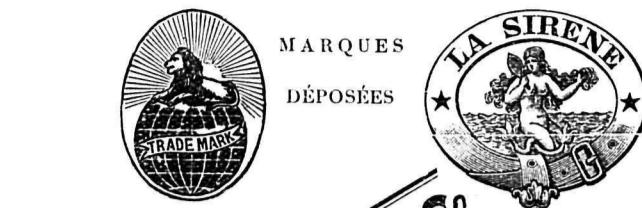
Porrentruy : A. Voisard, Fournitures.

St-Imier : R. Luthert, Négociant. 832

— TÉLÉPHONE —

H 7764 J

Adresse télégraphique : **SPIRAUX, St-Imier.**



Manufacture

**Ed. Heuer & C° BIENNE** d'Horlogerie

— Tous genres et pour tous pays —

### SPÉCIALITÉS : CHRONOGRAPHES ET RATRAPPANTES

Montres 11 à 20 lignes

ANCRE ET CYLINDRE

Pierres fines pour horlogerie et bijouterie

Commission

H. 239 C.  
1086

Exportation

## Usine hydraulique à louer

A louer à Malleray pour le 1<sup>er</sup> août 1901, les ateliers de feu M. Gve Blanchard, situés au centre du village. H 2022 N

Ces vastes locaux ayant servi jusqu'à ce jour à l'exploitation d'une fabrique d'ébauches, peuvent être utilisés pour toutes les parties de l'horlogerie ou autre industrie.

### Force hydraulique.

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>le</sup> Jeanne Blanchard, à Malleray ou à M<sup>r</sup> Schürch-Blanchard, négoc<sup>t</sup> à Neuchâtel. 4274

1121 Société suisse pour la construction (H 685 C)  
de Locomotives et de Machines à Winterthour

### = Moteurs à gaz =

alimentés par notre nouveau Gazogène S. L. M.

produisent la force motrice la plus économique connue actuellement.

Coût du combustible par cheval et par heure, env. 3 centimes seulement.

Service simple. — Emplacement restreint. — Pas de fumée.

### MOTEURS À PÉTROLE ET À BENZINE

Diplôme d'honneur : Zurich 1894  
Médaille d'or : Genève 1896  
Diplôme d'honneur : Thoune 1899

**PH. WOLF**  
LA CHAUX-DE-FONDS H 14263 C  
Montres simples et compliquées pr tous pays

SPÉCIALITÉ : Montres à Répétition à Quarts et à Minutes

Véritables carillons 1267

3 marteaux et 3 timbres, sonnerie superbe

Article sérieux, breveté. — Prix avantageux.

1032 Récompensé à l'Exposition spéciale de bijouterie, Pforzheim 1893  
Stefan Grötz, Pforzheim (Allemagne) (H 269 C)

## Fours universels Grötz

Fours à faire, à recuire et à souder le plaqué. Fournaises pr émailleurs, fours pr essayeurs. Fours pr souder. Fourneaux pr fondre. Fours à recuire tous les métaux. Fourneaux pr sécher. Appareils pr colorer, etc., tous chauffables au coke et au gaz.

Tous les fours sont exécutés en diverses grandeurs, sous garantie, transportables, complets et prêts à l'usage.

Un grand catalogue illustré, des dessins et devis sont toujours à disposition. Références de premier ordre.

Grand assortim<sup>t</sup> de Moufles 1<sup>re</sup> q<sup>te</sup> en toutes grandeurs.

**E.D. Elias**  
HORLOGERIE EN GROS  
EXPORTATION  
172 Rokin  
AMSTERDAM  
HOLLANDE  
1556 H 2315 C

## M. NEWMARK de Londres

sera à l'Hôtel Central, à La Chaux-de-Fonds, dès le 29 courant et jours suivants. H 2317 C 1564

### Contre-maître

expérimenté dans toutes les branches se rattachant à l'ébauche et mécanisme, cherche place stable dans fabrique d'horlogerie. 1567

S'adresser sous chiffres **Lc. 2351 C** à l'agence de publicité **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.**

### On demande

des fabricants de montres genre **Roskopf**, acier et métal, bon marché. 1560  
Adresser les offres sous chiffres **G 2331 C** à l'agence de publicité **Haasenstein & Vogler, Chaux-de-Fonds.**

Monsieur distingué (Suisse) depuis quelques années en Allemagne cherche engagement dans une fabrique de montres comme

### voyageur

pr l'Allemagne et l'Autriche. Off. sous chiff. **O F 7899** à Orell Füssli, publicité, Zurich. 1563

**AVIS**  
aux fabricants d'horlogerie  
La Fabrique de cadans **A. SCHIFFMANN**, rue des Tourelles 25, à la Chaux-de-Fonds, pourrait entreprendre encore 2 à 3000 cadans par jour. — Travail bon courant. Prix modérés et prompte livraison. H 2349 C 1565

**COMPTABLE-CORRESPONDANT** sérieux et capable, actuellement caissier de fabrique, cherche changement de situation pour époque à convenir. Excell. référs. à disposition. Adresser les offres à **M. Couzemann**, fab. d'étais, rue du Puits 23, à **La Chaux-de-Fonds.** H 2348 C 1566

Aiguilles de montres et découpages divers  
**L.-M. RICHARDET**  
53, Rue du Doubs, CHAUX-DE-FONDS  
Etablissement Export. TÉLÉPHONE  
H 487 C 1400

Caisse pour l'horlogerie travail soigné, prix modérés. H 3978 J **L. JOLIDON** 1457 à Bollement, St-Brais.

**Comptable** parfait, correspondant français, italien, dactylographe sur sa propre machine, voyagerait Italie, France, Espagne, Portugal, cherche place de suite; référence; écrire s. chiff. N 2361 C à MM. Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1570

**CARILLONS 4 marteaux**  
Brevet n° 11948  
**H. Barbezat-Bole**  
Le Locle  
H 1907 C 1435

Le Xylolith est le plancher le plus apprécié pour ateliers et bureaux. Demandez échantillons, renseignements et références à la Fabrique suisse de Xylolith à Wildegg, ou à Mr Emile Vermot, représentant, à Fribourg. (H 3479 F) 1571

**On demande** pour Constantine un bon ouvrier horloger au courant de toutes sortes de réparations, âgé de 25 à 30 ans; appointements fr. 180.— par mois. Inutile d'écrire sans de très bonnes références. Situation d'avenir. Adr. offres sous chiffres **Mc. 2286 C** à l'agence de publicité **Haasenstein & Vogler, Chaux-de-Fonds.** 1548

**On demande** à acheter de suite un 1546 **moteur électrique** en bon état, force 2 chevaux. S'adresser à **C. Bornoz, doreur, à Fleurier.**

**NARDIN**  
LOCLE  
CHRONOMÈTRES  
GRAND PRIX  
PARIS 1880 ET 1900  
(H 2709 C) 626

**OXYDAGES** de boîtes acier en tous genres noir mat, bleu et noir brillant Qualité très soignée

**G. SPILLMANN, Fleurier**  
Se recommande à MM. les fabricants, etc. 1568 Livraison en 3 jours H 5091 J

**Voyageur horloger** ayant tournée dans l'Ouest de la France, demande place en titre pour l'horlogerie, ou partie s'y rattachant, même tournée de préférence. S'adresser sous chiffres **D 2322 C** à l'agence de publicité **Haasenstein & Vogler, 1558 Chaux-de-Fonds.**

**Emile Cattin**  
14, Rue du Stand, 14  
**LA CHAUX-DE-FONDS**

Horlogerie soignée et garantie en tous genres et pour tous pays Spécialité de montres fantaisies pour dames, ancre et cylindre, depuis 5 lignes. H 2030 C 1478 Décors haute nouveauté en joaillerie, émaux, peinture, ciselure et repoussés, etc. — Téléphone —

Maison fondée en 1886  
**L. SIRON**  
BRENETS (Suisse)  
Fabrique de montres  
**système Roskopf** Spécialité de genres courants 1382 — Usine électrique. —

Allemand, très au courant de la branche horlogère, ayant de bonnes notions des langues anglaise et française, parlant correctement le suédois, cherche place stable dans important commerce d'horlogerie pour faire la

**correspondance** allemande, suédoise et anglaise Offres sous Uc 2385 C à l'ag. **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 1576

On achèterait mouv. finis, boîtes, fournitures, rebuts. Off. Qc 2376 C à Haasenstein & Vogler, Chaux-de-Fonds. 1573

**Roskopf** de 14 à 21 lig., tous genres de boîtes, montres automatiques ancre, lèp. et sav. 19" marque **Salva soigné**; prix réduit. P. Saucy, Bienn (Milieu 7). 979

Fabrication de Secrets américains Production annuelle 100,000 pièces

**VÖGELI-LEHMANN** 1508 RENAN H 4509 J

**FABRIQUE D'HORLOGERIE**  
**IRÉNÉE AUBRY**

1030 24, Rue du Grenier, 24 (H 274 C)  
**LA CHAUX-DE-FONDS**  
Spécialité de montres brevetées marchant 8, 15 et 30 jours, depuis 14 à 20 lig., et 30 à 42 lig., genres nouveaux et soignés, réglages supérieurs. Seconde au centre.

**Atelier de sertissages** à la machine H 694 C

Fixe et interchangeable pour assortiments ancre et pivotages sur jauge

**A. JACOT-MEYER**  
Bergheim, BIENNE

**Pairings**  
ET ESTAMPES POUR HORLOGERIE  
A. WALTER  
CHAUX-DE-FONDS

1304 H 1373 C

**Fabrication de secrets**  
**Polybe THIÉBAUD**

Daniel Jean Richard, 37  
**LA CHAUX-DE-FONDS**

H 1667 C 4376 Spécialités soignées pour grandes pièces or

Spécialité de 17 lig. extra plates Répétitions minutes

Chronographes compteurs rattrapantes

**D. GOLAY, Sentier**  
H 2258 L 4131

**Gebr. Rozendaal**  
Hoorn (Hollande)

Achat au comptant de montres en or, argent et métal. H 63 C 959

Hamburg-Amerikanische Uhrenfabrik

**SCHRAMBERG**, Württemberg  
843 1000 ouvriers H 3652 C

Fabrication de Réveils, Pendules, Régulateurs (Système américain) de 1. qualité.

Seul représentant p'r la Suisse:

**Franz Schenk**  
Kreuzlingen (Thurgovie)  
Bijouterie Horlogerie en gros. Catalogue ! Catalogue !

Un horloger sérieux, ayant été nombre d'années visiteur, bien au courant de la fabrication d'horlogerie et disposant d'une somme de 40 à 45.000 francs

cherche association ou reprendrait la suite d'une fabrication; à défaut entrerait comme employé intéressé dans un commerce d'horlogerie.

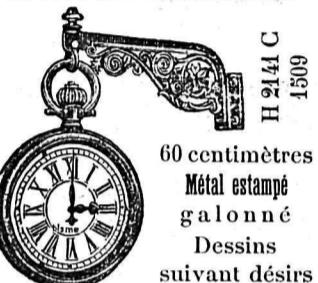
Adresser offres, sous chiffres X 2393 C, à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1578

### Allemagne

Voyageur, partant sous peu, désire joindre à sa collection spécialités & nouveautés; achète aussi au comptant genres avantageux pour ce pays.

Offres sous chiffres W 2392 C à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1577

## MONTRE-ENSEIGNE

  
60 centimètres Metal estampé galonné Dessins suivant désirs

### A. Jasser

**Liegnitz** (Silesie)  
Fabrication de Consoles et de Régulateurs à balançoires d'après modèle spécial. — Dessins gratis

**A. Humbert - Droz**  
joaillier-sertisseur  
Rue de la Paix, 3  
**La Chaux-de-Fonds**  
H 242 C TÉLÉPHONE 4035

**HORLOGERIE**  
**Arthur SCHNEGG**  
Paix, 21 - LA CHAUX-DE-FONDS  
Spécialité de montres or et argent fantaisies en 10, 11 et 12 lignes, châtelaines, pavés, peintures et tout ce qui concerne l'émail et la joaillerie. H 1545 C 1336

Horlogerie en gros  
**Aug. REYMOND**  
Tramelan

Fabrication d'horlogerie soignée et bon courant en pièces 11 1/4, 17 et 18 lig. cyl. Spécialité pour l'Allemagne, la Hollande, la France et la Belgique. 1001

Prix très avantageux pour séries  
Mouvement 18 lig. Breveté + 14378

Fabrication d'Horlogerie 1111 pour tous pays H 652 C

**JEULES JUNOD**  
SONVILLIER  
près La Chaux-de-Fonds

Montres or, arg., acier et mét. Remontoirs de 9 à 19 lig., Cylindre Spécialité de fantaisie, coeurs, carrées, feuillages, et octogones, etc. en 10 et 11", or, arg. et acier. et Remontoirs 18" ancre.

FABRIQUE d'AIGUILLES 1192 pour tous pays (H 916 C)

**KAUFMANN FRÈRES**  
FLEURIER  
Téléphone Maison fondée en 1850 Téléphone

NOUVEAUTÉ  
  
**FABRIQUE D'HORLOGERIE**  
 Procédés mécaniques  
**L. BONSACK-CALAME**  
 LA CHAUX-DE-FONDS, Rue du Grenier 39e  
 Spécialité de montres système **Roskopf**, 19 lig., qualité soignée en boîtes argent et métal.  
 1554 — **Système interchangeable** — H 2307 C  
**RAQUETTE** à ressort sans vis   
 Grande facilité de remontage, supprimant les ennuis des raquettes à vis. Cette raquette facilite les retouches et donne les meilleurs résultats de réglage.

**A V E N D R E**

Groupe transformateur d'électricité, à courant continu, système Lecoq & Cie, de Genève, moteur 2 HP, 310 Volts, accouplé directement avec génératrice 5 à 6 Volts, 200 Ampères, avec tous accessoires. Etat de neuf. P 2373 C

Des cuves en grès et en verre, contenance 111, 55, 49, 7½ et 5 litres.

Excellente occasion pour

**doreurs, nickeliers, galvanoplastes, etc.**

Une pompe rotative en aluminium (constructeur Jonneret, à Genève) avec poulie pour force motrice, pouvant servir pour tous genres de liquides.

S'adresser sous chiffres P 2373 C à l'agence de publicité **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.**

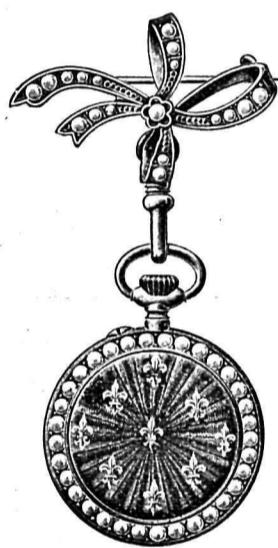
1572

1573

**CHÈSAL**

A vendre, à la hauteur de la rue de Pouillerel, un magnifique emplacement, conviendrait pour villa, on pourrait établir un grand jardin d'agrément, contenance utile 650 m<sup>2</sup>. H 2379 C

S'adresser chez MM. **VIGIZZI & ROVARINO**, entrepreneurs, Paix 95, La Chaux-de-Fonds. 1574

**FABRIQUE D'HORLOGERIE**  
**Louis Müller & C°**

9, Rue Neuve **BIENNE** Rue Neuve, 9

Montres 9 à 11 lignes en tous métaux

SPÉCIALITÉS :

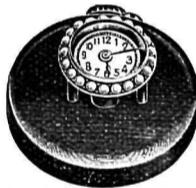
**Fantaisies et Nouveautés**

CATALOGUE ILLUSTRÉ

Marque de fabrique

**„DIDO“**

5807



Marque déposée

Si vous voulez une montre qui réunisse toutes les qualités d'un H 4616 C

**CHRONOMÈTRE**

n'achetez que la montre

« **OBSERVATUS STABILIS** »

Réglée dans toutes les positions et températures. — Se vend avec et sans bulletin, en or, argent et métal. Prix avantageux.

Prix spéciaux p<sup>r</sup> fabricants d'horlogerie.

Adresssez-vous au fabricant-régulateur 1362

**JOSEPH BRUN,**

Chaux-de-Fonds, rue du Puits, 15.

**BANQUE FÉDÉRALE (S. A.)**

CAPITAL : Fr. 25,000,000

Le comptoir de **La Chaux-de-Fonds** recommande son **Trésor** (*Safe-Déposit*), se trouvant dans la *chambre d'acier*, établie au sous-sol de son nouvel hôtel et qui offre toutes les sécurités désirables pour la garde de valeurs, documents, bijoux, argenterie, etc. Le tarif de location des coffrets est fixé comme suit :

	Dimension des coffrets			Prix de location			
	Haut.	Larg.	Profond.	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
Modèle 1	0.16	0.35	0.45	5.—	10.—	15.—	20.—
» 2	0.22	0.35	0.45	6.—	12.—	20.—	25.—
» 3	0.40	0.35	0.45	10.—	20.—	25.—	35.—

Des cabines spéciales sont à disposition pour la manutention des objets ou titres déposés et assurent au déposant une discréetion absolue. (H 3787 C) 900

Le trésor est ouvert tous les jours non-séries, de 9 heures du matin à midi, et de 2 à 5 heures du soir.

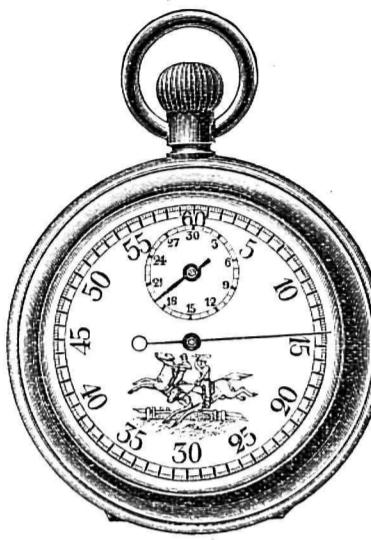
La Banque continue à recevoir tous titres en dépôt pour leur administration. **La Direction.**

Ancienne maison JULIEN BOURQUIN, fondée en 1841

**FERDINAND BOURQUIN, SUCCESEUR**  
**St-Imier (Suisse)**

991

Chronographes simples et à compteurs de minutes  
**Compteurs de sport**



Spécialité :

**„La Populaire“**

excellente montre civile

en 13, 16 et 19 lig.

ancre, à verre et savonnette

Qualité garantie. —

— **Prix modérés.**

Demander prix-courant détaillé.

BESANCON 1893, HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY  
PARIS 1889, PREMIÈRE MÉDAILLE - PARIS 1895, MÉDAILLE DE VERMEIL  
Paris, Exposition 1900, Médaille d'or

**MAISON EDMOND ROBERT**

Fondée en 1879

Usine hydraulique à Taragnoz

TÉLÉPHONE

**BESANÇON**

TÉLÉPHONE

**Fabrique de Pendants, Couronnes et Anneaux**

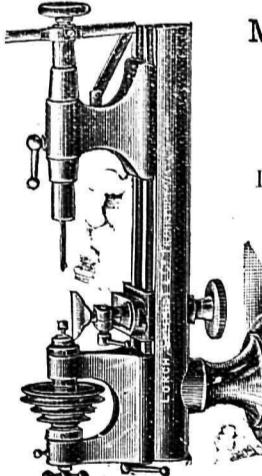
en or, argent, plaqué or, métal et acier, en tous genres et p<sup>r</sup> tous pays

Spécialité d'assortiments acier avec couronnes et anneaux plaqué or nouveau, garanti 18 karats, ne changeant pas et ne prenant pas à l'acide. 623

**Assortiments métal F.-F. Roskopf**

cylindriques et ovales, toutes grandeurs.

Tarif illustré de tous les genres en grandeur naturelle envoyé franco sur demande. H 2691 C

**MACHINES INDUSTRIELLES**

en tous genres

**OUTILS DE PRÉCISION**

Chézard, Boley, Lorch, etc.

Dépositaires des Aciers anglais **Peter Stubs** et autres bonnes marques

**Laiton, Nickel, Cuivre**

Aluminium, Similor

et autres métaux

**Schürch, Bohnenblust & Cie**  
**Neuchâtel**

H 3192 C

**ÉTUDE D'AVOCATS**

737

EUGÈNE WILLE & DR LÉON ROBERT  
58, Rue Léopold Robert, LA CHAUX-DE-FONDS

Consultations et procès en matière de propriété industrielle  
Brevets d'invention. — Marques de fabrique. — Concurrence illicite.

**Réglage de montres**  
**Rapidité — Bon marché — Exactitude**

Les meilleures réglages s'obtiennent, spécialement pour montres non-magnétiques, avec le spiral acier-nickel, s'adresser au fabricant Paul Perret, Fleurier.

Défauts comparés des différents spiraux :

Le spiral non magnétique ordinaire varie de 15 à 18<sup>s</sup> p<sup>r</sup> degré centigrade.

» » acier trempé soigné » » 9 » 11 » » » »

» » Acier-nickel demi-compensateur » » 3 » 5 » » » »

» » » » compensateur » » 0 » 1 » » » »

Le spiral acier-nickel permet de supprimer le balancier bi-métallique coupé. Le balancier tout en laiton donne les meilleurs résultats.